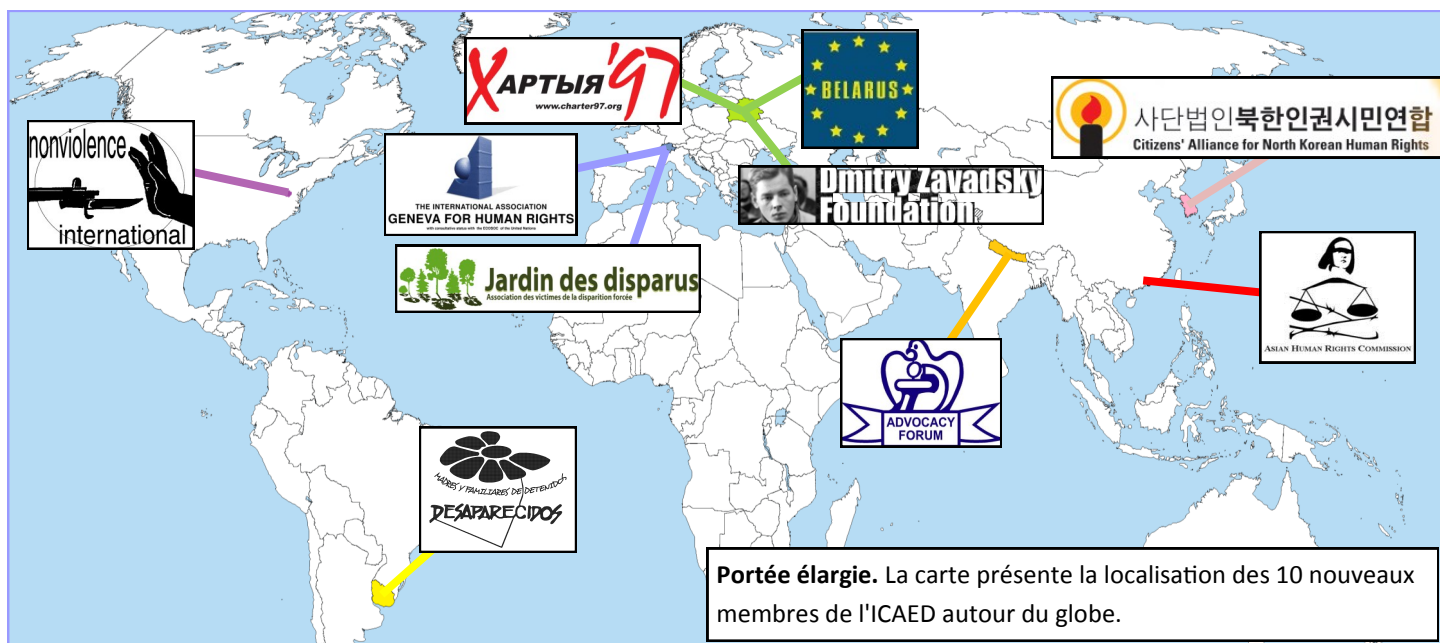


L'ICAED compte maintenant 50 membres



2012 a été une année riche pour la Coalition internationale contre les disparitions forcées, dont le nombre d'organisations membres est passé à 50, après les réunions "Skype" successives de juin dernier, la réunion du Comité de direction tenue à Genève le 29 octobre 2012, et le suivi effectué via "Skype" aux alentours de la dernière semaine de novembre 2012.

Les dix nouvelles organisations sont: Advocacy Forum, Asian Human Rights Commission, Citizen's Alliance for North Korean Human Rights, Dmitry Zavadsky Foundation, European Belarus Civil Campaign, Foundation "Charter '97", Geneva for Human Rights, Jardin des Disparus, Madres y Familiares de Uruguayos Detenidos Desaparecidos et Nonviolence International.

L'admission des nouveaux membres fut décidée sur la base de leur contribution à la campagne menée pour la ratification et la mise en oeuvre universelle de la Convention contre les disparitions forcées.

Advocacy Forum, un organisme considéré par Human Rights Watch pendant deux années consécutives comme l'une des organisations des droits de l'homme les plus respectées et les plus efficaces d'Asie, promeut l'État de droit et défend les standards de droits de l'homme au Népal. Cette organisation est aussi membre de l'Asian Federation against involuntary Disappearance (AFAD), qui est actuellement le point de contact de l'ICAED.

L'un des nombreux sujets de préoccupation de

l'Asian Human Rights Commission (AHRC) est celui des disparitions forcées et des enlèvements. Fondée en 1986 par un éminent groupe de juristes et de militants des droits de l'homme en Asie, AHRC cherche à promouvoir une plus grande sensibilisation et mise en oeuvre des droits de l'homme en Asie. Pour la promotion des droits civils et politiques, ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels, l'organisation utilise une technologie moderne en publiant régulièrement des alertes urgentes pour des cas. L'organisation ouvre également ses portes à des stagiaires et des bénévoles.

La "Citizen's Alliance for North Korean Human Rights" (NKHR) a invité Mme Mary Aileen Bacalso, représentante de l'ICAED, peu de temps

après que cette organisation fut admise en tant que membre de l'ICAED. La visite, du 20 au 22 novembre a inclus une rencontre avec le personnel de la NKHR et les membres des familles de disparus, une discussion sur les actions immédiates vis-à-vis des cas soumis au Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDI), la planification de la contribution (en terme d'activités) de l'organisation à l'ICAED, une visite au Ministère de la Justice ainsi qu'un exposé sur les cas de disparitions forcées aux Philippines et sur l'importance de la Convention, lors d'un séminaire organisé par la NKHR en coopération avec la Faculté de droit "Handong". Comme la NKHR a pour but de protéger et de promouvoir l'égalité des droits pour tous, et particulièrement pour leurs frères et sœurs enlevés par le gouvernement nord-coréen, cette organisation est convaincue que toutes les facettes des différents secteurs du gouvernement doivent unir leurs efforts.

La Fondation Dmitry Zavadsky, établie à la mémoire du journaliste biélorusse disparu, s'emploie à soutenir les journalistes indépendants qui mettent leur vie en danger en raison de leur travail d'information sur la situation réelle du pays. Néanmoins, la Fondation vise également à poursuivre l'enquête sur le cas de M. Zavadsky. L'ICAED attache une grande valeur au droit des journalistes de ne pas être soumis à une disparition forcée. Par conséquent, la Coalition estime que le travail de la Fondation Zavadsky contribuera grandement au renforcement du secteur des médias dans les différentes parties du monde.

Aux côtés de la "Civil Initiative We Remember Belarus" et de la Fondation Dmitry Zavadsky, "l'European Belarus Civil Cam-

paign" a également démontré l'importance de la lutte contre ce fléau qu'est la disparition forcée en Biélorussie et dans d'autres parties du monde. Cette organisation a pour but principal la libération des prisonniers de conscience, la tenue d'élections libres et démocratiques, et l'adhésion à l'Union Européenne.

La Fondation "Charte '97" possède le principal site internet politique indépendant en Biélorussie. Il attire 120,000 à 150,000 visiteurs individuels par jour. Ce nouvel usage des médias peut être un puissant moyen de diffusion de l'information et de lobbying pour l'ICAED particulièrement en ce qui concerne l'appel à la ratification de la Convention. La "Charte '97" se consacre à la fois à combler le manque d'information, et par conséquent à faciliter un changement politique fondamental, afin que la Biélorussie bénéficie des libertés considérées comme acquises dans la plus grande partie de

l'Europe et de l'Amérique du Nord.

"Geneva for Human Rights" est une organisation qui défend les principes fondamentaux d'égalité, l'interdépendance et l'indivisibilité de tous les droits civils, politiques, culturels, économiques et sociaux. Étant situé dans le pays neutre de la Suisse, "Geneva for Human Rights" est importante pour étendre la portée de l'influence de l'ICAED. "Geneva for Human Rights" offre une expertise dans la diffusion des standards et procédures internationaux en matière de droits de l'homme afin qu'ils deviennent des stratégies nationales et internationales de mise en œuvre - un investissement précieux pour les organisations de droits de l'homme, tels que les membres de l'ICAED.

"Jardin des Disparus" a travaillé avec la Coalition depuis la rédaction de la Convention, mais ce n'est qu'après la première réunion de la Coalition en 2011 que cette organisation a exprimé son intention de devenir membre.



Prêcher par l'exemple. Président de NKHR Benjamin Yoon et la représentante de l'ICAED Mme Mary Aileen D. Bacalso, discutent d'une collaboration future sur la question de la disparition forcée et les mesures à prendre pour la ratification immédiate de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Après avoir satisfait aux exigences et obtenu l'approbation du Comité de direction au cours d'une réunion "Skype" le 7 Juin 2012, "Jardin des Disparus" est officiellement devenu le 41ème membre de la Coalition avec Mme Jenny Bettancourt, actuelle présidente, pour interlocutrice.

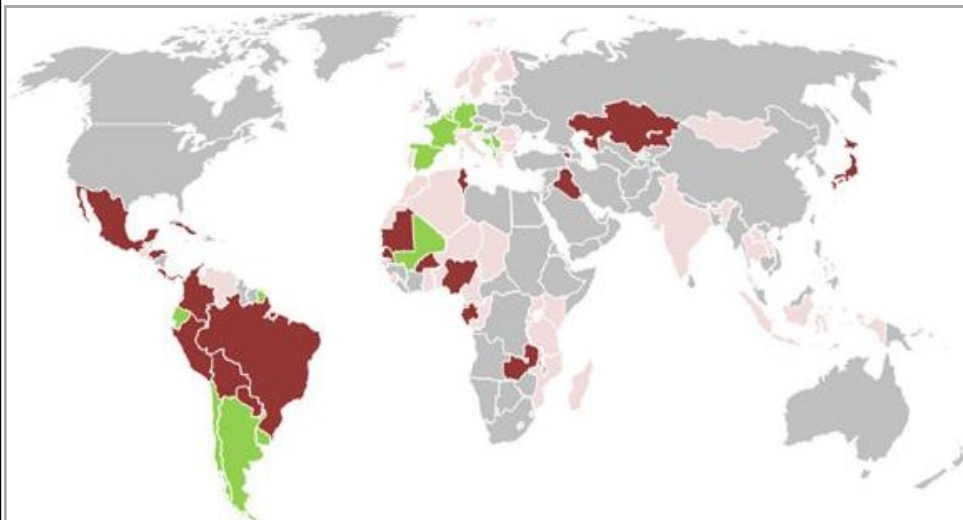
"Madres y Familiares de uruguayos Detenidos - Desaparecidos" est une organisation des mères et des familles de disparus en Uruguay dans les années 70. À l'instar d'autres organisations de familles, son but est de parvenir à connaître la localisation et le sort de leurs proches disparus. Ses objectifs sont notamment la recherche de la vérité, la justice, la mémoire, et la non-répétition. Cette organisation est perçue comme favorisant la solidarité entre les autres membres de la communauté des droits humains.

"Nonviolence International" prône que chaque culture et chaque religion peuvent permettre d'employer des méthodes non-violentes appropriées pour atteindre la paix internationale et un changement social positif. "Nonviolence International" est un réseau décentralisé de centres de ressources qui promeut le recours à des actions non-violentes à travers la conduite de recherches, la promotion de méthodes non-violentes et la réduction de l'usage de la violence. Cette organisation considère la disparition forcée comme une forme de violence.

Tous les dix (10) nouveaux membres se sont engagés à respecter le mandat de l'ICAED. Il est attendu de chacun d'eux qu'ils militent en faveur de la ratification d'urgence de la Convention et veillent à ce que les disparus et leurs familles obtiennent justice.

La force de l'ICAED tient à la force de ses organisations membres.

2012: Une année fructueuse pour la Convention contre les disparitions forcées.



Source: <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CED/Pages/CEDIndex.aspx>

L'année 2012 a été marquée par une large approbation de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (ICPAPED). La Convention a recueilli une (1) signature, sept (7) ratifications, deux (2) reconnaissances de la compétence du Comité des disparitions forcées (CED) établissant alors un nouveau record valant à cette année d'être considérée comme la plus fructueuse depuis l'adoption de la Convention par l'Organisation des Nations Unies en 2006.

Le 9 Janvier, la Thaïlande a signé la Convention. La Thaïlande est le 91ème et dernier signataire. La signature de la Thaïlande est seulement le troisième en Asie du Sud-est après celles de la République démocratique populaire Lao, et de l'Indonésie, respectivement en 2008 et 2010. Bien que le pays soit actuellement plus avancé

par rapport à la plupart des États d'Asie qui n'ont rien fait pour empêcher les disparitions forcées, la ratification de la Convention est encore un impératif pour la Thaïlande car il ouvrira la voie à la justice pour les cas de disparition en Thaïlande entre 1981 et 2011.

En se basant sur le nombre de ratifications de 2012, il apparaît que les pays d'Amérique latine ont nettement fait de la question des disparitions forcées une priorité. Le Costa Rica a ratifié la Convention le 16 Février - le premier en 2012. Cet État a alors été un symbole pour les familles de disparus en Amérique latine lorsque la FE-DEFAM s'est réunie pour la première fois en 1981. En Juillet, la Colombie a également ratifié la Convention. Ces deux États font partie de ceux ayant signé la Convention en 2007. En outre, le Pérou a adhéré à la Convention le 26 Septembre 2012. Aucun de ces États n'a cependant déclaré reconnaître la compé-

tence du Comité des disparitions forcées.

Les pays de la communauté européenne ont intensivement participé à cette adhésion universelle comme l'ont montré la Bosnie-Herzégovine et l'Autriche en Mars et Juin 2012. Alors que l'Autriche a reconnu la compétence du Comité immédiatement après la ratification de la Convention, la Bosnie-Herzégovine a fait une déclaration en vertu des articles 31 et 32 de la Convention

reconnaissant la compétence du Comité seulement le 13 Décembre.

En Afrique, la Mauritanie et le Samoa ont également ratifié la Convention. Près d'un an après la signature de la Convention, la Mauritanie l'a ratifiée le 03 Octobre 2012. Le Samoa, également l'un des premiers États à signer, en 2007, l'a ratifié le 27 Novembre 2012. Cependant, aucun des deux n'ont à ce jour reconnu la compétence du Comité.

En parallèle avec l'adhésion de ces États à la Convention, deux (2) mécanismes étatiques locaux élaborés par les Philippines et le Haya Leon au Mexique ont permis l'adoption de lois anti-disparition qui font toutes deux référence dans leur définition de la disparition forcée à la Convention. L'ICAED récolte donc enfin les fruits de ce qu'elle a semé au cours des cinq (5) dernières années de son travail en faveur de la Convention.

L'ICAED frappe à la porte de l'ONU pour lutter contre les disparitions forcées

Lors du 20ème anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur la protection de toutes

les personnes contre les disparitions forcées (ci-après "la Déclaration"), la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ci-après "l'ICAED") a une nouvelle fois su se faire remarquer sur la scène internationale à travers les activités qu'elle a menée au Pa-

lais des Nations à Genève, en Suisse du 29 Octobre au 2 Novembre 2012.

20ème anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires (ci-après "le GTDFI"), mandaté par la Déclaration de 1992, a organisé un événement les 30

et 31 Octobre intitulé "Vingt ans de Déclaration: Regard rétrospectif et regard vers l'avenir, explorer les meilleures pratiques et les défis pour protéger les femmes contre les disparitions forcées et leur impact".

Olivier de Frouville, Président du GTDFI a déclaré que la connaissance approfondie accumulée en 20 ans d'interprétation de la Dé-

claration est pertinente pour la Convention et a souligné que la Déclaration demeure le document de référence pour les acteurs non étatiques.

Emmanuel Decaux, Président du Comité sur les disparitions forcées (ci-après "le CED") a insisté sur les rôles complémentaires du GTDFI et du CED. Il a en effet expliqué que ces deux organismes devaient se renforcer mutuellement, étant donné que malgré leur différence



Célébrant 20 ans et au-delà. Panel d'intervenants réaffirmant l'importance de la Déclaration pour les victimes de disparitions et la communauté internationale.



La paix pour nous. Mugiyanto, président de la Fédération asiatique contre les disparitions involontaires (AFAD), participe à la présentation de cas au cours de la réunion ICAED avec le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires.

de mandat et de méthodes de travail, ils partagent un objectif commun: lutter contre le crime odieux de disparitions forcées. La situation de certains groupes vulnérables, telle que celle des femmes et des enfants, a en particulier retenu l'attention du Comité, comme en atteste son travail sur cette question depuis le début de ses activités.

La représentante de l'ICAED, Mary Aileen D. Bacalso, a également développé cette question de la lutte contre les disparitions forcées et du rôle des femmes en tant que catalyseurs du changement dans une intervention orale. La représentante de l'ICAED s'est concentrée sur les effets dévastateurs des disparitions forcées pour les femmes du Sud-Est et du Sud de l'Asie, où le statut des femmes est faible. Elle a déclaré que: *"Witnessing steadfastly amidst the dark night of the disappeared, women victims of enforced disappearances in Asia, as in many parts of the world, have become a formidable force. They founded associations of families of the disappeared in their search for mutual strength and solidarity in finding their loved ones. Refusing to be cowed by the horrors of enforced disappearance, they muster all their innate strengths and in the process, transform themselves from pathetic victims to human rights defenders"*.

Nassera Dutour, présidente de l'Associa-

tion des Familles de Disparus en Algérie, a déclaré que les disparitions forcées continuent d'être utilisées aujourd'hui dans le monde entier. Il y a vingt ans, il était impossible d'imaginer qu'il y aurait un jour une Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, fit-elle remarquer. Elle raconta son expérience suite à la disparition de son fils et de son combat pour la vérité et la justice.

Plusieurs autres orateurs ont enrichi les discussions sur le sujet. Un forum ouvert aux délégations gouvernementales et aux ONG se tenait également afin que ces derniers puissent émettre des commentaires.

Autre évènement organisé par l'ICAED: Le respect du droit de ne pas être soumis à la disparition forcée ...

En parallèle avec les sessions simultanées du GTDFI et du CED, l'ICAED, en coopération avec la Commission internationale de juristes et la Mission permanente de la France auprès des Nations Unies à Genève, a organisé un évènement sur le thème, **Le respect du droit de ne pas être soumis à la disparition forcée: Adhésion et mise en œuvre universelle de la Convention contre les disparitions forcées**. En présence de représentants de gouvernements et d'ONG, le forum a été animé par M. Wilder Tayler, directeur exécutif de la Commission internationale de Juristes. L'ambassadeur français à l'ONU à Genève, son Excellence Nicolas Niemtchinow, a honoré cet évènement de sa présence en prononçant un discours de bienvenue encourageant mettant l'accent sur l'importance de la Convention internationale sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (ci-après "la Convention").

M. Olivier de Frouville, président du GTDFI a parlé de la valeur à la fois de la Déclaration de 1992, et de la Convention. "The Working Group, together with all the other players working to end enforced disappearances are struggling to reach the aim of

promoting the ratification of the Convention by the highest possible number of countries... It never misses a bilateral meeting of both the Working Group and the UN Committee on Enforced Disappearances. The interpretation of the Declaration will be based on the interpretation of the Convention". Il a précisé que cela ne signifiait en rien que la Déclaration perdrait de son importance, ou que le GTDFI sera invité à quitter ses fonctions. La Déclaration servira de référence aux États parties à la Convention ou à la Convention interaméricaine sur la protection de toutes les personnes contre disparition forcée.

Hugo Relva, conseiller juridique au sein d'Amnesty International, a déclaré que son organisation a appelé les États à adhérer à la Convention sans réserve depuis son adoption en 2006. Une raison importante est que la Convention reconnaît expressément que les États parties peuvent exercer leur compétence universelle pour ces crimes, facilitant ainsi la poursuite des coupables en justice dans les pays autres que ceux où les disparitions forcées ont été commises. La large acceptation de la Convention est d'une importance fondamentale, même si l'État où les crimes ont été commis n'est pas un État partie. Amnesty International a également invité tous les États parties à reconnaître la compétence du CED pour recevoir et examiner des communications présentées par ou pour le compte des victimes ou d'autres États parties. Si les États parties ne reconnaissent pas une telle compétence, les victimes potentielles seront en grande partie privées de la protection de la Convention. De plus, un État qui ratifie la présente Convention devra, dans la plupart des cas, adapter sa législation pour mettre en œuvre les obligations qui y sont contenues. Amnesty International a également appelé tous les États à prendre des mesures efficaces pour mettre en œuvre la Convention dans leurs législations et pratiques nationales.

Le dernier orateur, le représentant de l'ICAED, a quant à lui déclaré que la route serait encore longue et ardue, mais que l'ICAED serait guidé par le cri de toutes les personnes disparues et la douleur sans fin de leurs familles. "We also take courage from Mr. Bernard Kessedjian who, in this very Room XII of Palais des Nations, 6 years ago, banged his gavel and announced the finalization of the present text of the Convention. Lest we forget, we also take

inspiration from the commitment of ICAED former focal person, the late Patricio Rice, who, 2 years ago, came from Switzerland to work hard on the Convention and who, in the course of his work, died on his way back from Switzerland, France and Ireland to his beloved Argentina".

Réunion de l'ICAED et de l'AFAD avec le GTDFI

L'ICAED a également soumis des cas et formulé des allégations générales contre des pays d'Asie et procédé à un suivi des affaires de disparitions forcées déjà présentées. Ces cas ont été soumis par les organisations membres de l'AFAD, par des réseaux d'Indonésie, d'Inde, de Népal, du Sri Lanka et des Philippines.

Compte tenu de sa situation et des besoins distincts, la FEMED a tenu une réunion séparée avec le GTDFI.

Alors que le GTDFI a souffert de plusieurs blocages, il s'est engagé à travailler sur tous les cas soumis à lui, en tenant compte de ses ressources limitées.

Réunion du comité de direction

Afin de maximiser la présence des membres

du Comité de direction de l'ICAED, l'ICAED a invité ces derniers à se réunir le 29 Octobre 2012 afin de discuter à la fois des problèmes internes et de nou-



L-R: Mary Aileen Bacalso, représentante de l'ICAED, Lionel Grassy, représentant de la FIACAT à l'ONU; Ilaria Vena de la Commission internationale de juristes, et Irina Krasovskaya de "We remember Belarus".

veaux plans de campagne. C'est au cours de cet événement que le Comité de direction a approuvé la candidature de 9 nouveaux membres afin de continuer à renforcer l'ICAED et d'élaborer un plan d'action immédiat pour le reste de l'année 2012.

Seule une forte coalition permettra de mettre fin aux disparitions forcées.